

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2214

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 55

À la deuxième phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« de réduire »,

les mots :

« d'optimiser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de l'alinéa 22 pourrait laisser croire que la transition énergétique et écologique emporte des conséquences nécessairement négatives d'un point de vue économique et financier. Il s'agit au contraire d'une évolution qui permettra de replacer notre pays sur le chemin de la croissance. Le présent amendement a pour objet de garantir qu'il n'y ait aucune confusion sur ce point.